

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance régulière** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 mai 2011 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens  
M. Guy Guénette  
Mme Élise Dufresne  
M. Mario Santini  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

Mme Sarah Mailhot, directrice générale est présente et agit comme secrétaire d'assemblée

---

**72-05-11**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mario Cardinal secondé par Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**73-05-11**

**Adoption du procès-verbal du 12 avril 2011**

Il est proposé par Alexandre Zalac, appuyé par Paul Cozens et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Correspondance***

*Lecture est faite de la correspondance, notamment celle ayant trait à :*

**74-05-11**

**Le centre de femmes « La moisson »**

Re : Demande d'appui à la mission de l'organisme à but non lucratif

Il est proposé par Élise Dufresne appuyé par Mario Santini et résolu de soutenir la mission de l'organisme par un don de 100\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**75-05-11**

**Musée régional de Vaudreuil-Soulanges**

Re : Souper bénéfice dans le cadre de l'événement « Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion »

Il est proposé par Alexandre Zalac secondé par Mario Cardinal et résolu de mandater Jean Lalonde et sa conjointe pour participer au Souper des Seigneurs à 80\$ par personne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**76-05-11**

**Loisir et sport Montérégie**

Re : Renouvellement du membership

Il est proposé par Paul Cozens, secondé par Élise Dufresne et résolu de renouveler le membership à 50\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**77-05-11**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Alexandre Zalac, secondé par Mario Cardinal et résolu d'accepter la liste des comptes à payer dont les numéros de chèques sont les suivants :

<b>2011</b>	
Chèques nos C1100107 à C1100136	18 582,23\$
Paiement Accès D (I) 1000376 à 1000378	2 750,16\$
Chèques de salaires nos P1100043 à P1100047	8 393,70\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>29 726,09 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**78-05-11**

**Directrice générale**

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale termine sa période probatoire et que les résultats de son travail sont satisfaisants;

Il est proposé par Mario Santini appuyé par Élise Dufresne et résolu d'entériner Mme Sarah Mailhot au poste de directrice générale de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**79-05-11**

**Délégation de compétences**

Sur une proposition de Mario Cardinal, secondé par Guy Guénette, il est résolu que le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à la directrice générale pour un montant ne dépassant pas mille (1000\$) dollars dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité et pour l'année en cours. Cette délégation ne comprend pas le cas spécifique des contrats pour des services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**80-05-11**

**Congrès ADMQ pour la directrice et son adjointe**

Sur une proposition de Mario Cardinal, secondé par Guy Guénette, il est résolu d'autoriser la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Colette Moreau qui célèbre ses 25 ans de service au sein de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur d'assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 8,9,10 juin 2011. Les frais d'inscription sont de 450\$ chacune plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2010 par la firme Goudreau Poirier, comptables agréés.

Le surplus de l'année 2010 s'élève à 63 572\$ et le surplus cumulé à 116 084\$.

**AVIS DE MOTION – règlement pour la création d'un fond de roulement**

Avis de motion est déposé par Guy Guénette qu'à la prochaine séance, il sera déposé un règlement pour la création d'un fond de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**81-05-11**

**Remplacement du maire aux réunions du grand conseil à la MRC**

Sur une proposition de Mario Santini, secondé par Paul Cozens et résolu que pour l'année 2011, en l'absence du maire à une réunion du grand conseil, il soit remplacé par un membre du conseil dont les demandes iront dans l'ordre qui suit :

- 1-Élise Dufresne
- 2-Alexandre Zalac
- 3-Mario Cardinal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**82-05-11**

**Ouverture d'un poste de secrétaire-réceptionniste**

Sur une proposition de Alexandre Zalac, secondé par Mario Cardinal, il est résolu d'ouvrir un poste de réceptionniste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Voirie, transports, urbanisme**

**83-05-11**

**Vitesse sur la 325**

CONSIDÉRANT que la rue maintenant municipalisée du développement « Le domaine du Cerf » débouche directement sur la 325 avec un potentiel de 59 résidences, dont certains lots sont déjà vendus;

CONSIDÉRANT que le sentier multifonctionnel « Le ravage » (marche et cheval) traverse maintenant la 325 et que l'accès est possible;

CONSIDÉRANT une mauvaise visibilité et un délai de réaction très court à cause des dénivelés et de la sinuosité de la route;

CONSIDÉRANT que six rues résidentielles et deux routes collectrices se jettent directement sur la 325

CONSIDÉRANT le nombre important de résidences situées le long de la route 325;

CONSIDÉRANT QUE l'autobus scolaire effectue le trajet de retour des écoles dans un seul sens de la route 325;

CONSIDÉRANT que Postes Canada a aboli la livraison du courrier porte à porte pour des raisons de sécurité et que les citoyens doivent se rendre eux-mêmes à leurs casiers postaux

CONSIDÉRANT le débit de circulation est à la hausse et qu'un nombre important de camions lourds voyagent aller/retour de la carrière DJL située à Ste-Justine-de-Newton

CONSIDÉRANT QUE le ravage de chevreuils qui traverse la route est toujours problématique malgré la signalisation

CONSIDÉRANT QUE plusieurs cyclistes empruntent cette route;

CONSIDÉRANT QUE les accotements sont étroits, non asphaltés et les fossés profonds

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà déposé en 2002, 2008 et 2010 des demandes à ce sujet et qu'elles ont été refusées par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Sécurité transport en date du 19 avril 2011

Il est proposé par Paul Cozens

Secondé par Alexandre Zalac  
Et résolu

QUE la municipalité adresse une nouvelle demande au ministère des Transports à l'effet que la limite de vitesse entre le chemin de la Montagne et la Montée du Bois-Franc soit fixée à 70 km.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**84-05-11**

**Balayage des rues**

Sur une proposition de Mario Santini, appuyé par Paul Cozens, il est résolu que l'entreprise Balaye Pro soit mandatée pour nettoyer les rues asphaltées appartenant à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**85-05-11**

**Demande de subvention pour la « petite voirie »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas à même son budget des sommes nécessaires à la réalisation des travaux de voirie;

Il est proposé par Mario Cardinal, appuyé par Élise Dufresne, et résolu

QU'une demande de subvention soit déposée auprès de madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h45.

---

Jean Lalonde, maire

---

Sarah Mailhot, directrice générale